

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

94-113 DU 24 MARS 1994
DECRET N° /MFPRA-DGFP-DME

Portant intégration, titularisation
et nomination de Monsieur MALANDA
Maurice dans les cadres réguliers
de la Fonction Publique

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;

Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
réfonte du Statut Général de la Fonction Publique;

D.G.B.

Vu le décret n° 92/336 du 7 Juillet 1992 fixant les
modalités de la titularisation des Agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;

Vu l'arrêté n° 4030/MT/DGT/DGAPE du 6 Octobre 1966
portant engagement de l'intéressé

Vu l'arrêté n° 2354/MFPRA/DGFP/DGCA/ du 21 Juin
1993, portant avancement de l'intéressé;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé

DECRETE :

12

22

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 92/336 du 7 Juillet 1992 susvisé Monsieur MALANDA Maurice Administrateur Contractuel de 5è échelon, Catégorie A, echelle 1, indice 1190 en Service au Ministère du Commerce de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises, est intégré dans les cadres réguliers de la Fonction Publique, catégorie A hiérarchie 1 des Services Administratifs et Financiers (SAF) (Administration Générale) ^{titularisé} et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 5è échelon, indice 1190.

ARTICLE 2 : l'intéressé devra bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent décret.

ARTICLE 3 : le présent décret qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORG et communiqué partout où besoin sera. 1-9

Brazzaville. le 24 Mars 1994

Par le Premier Ministre
 Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction
 Publique et des Reformes
 Administratives

Jean-Prosper KOYO.

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.

AMPLIATIONS :

JORG.....	1
DGFP/DME.....	3
DGFP/BST.....	3
DGE.....	2
DGCF.....	2
MCPME.....	2
INTELLIGENCE.....	1
DOSSIERS.....	3
SGG/BC.....	2/

X